

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/225

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement et de circulation

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS en date du **20/07/2023**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de branchement de gaz, 332 rue Gambetta à SAINGHIN-en-WEPPE, par RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS – Z.A du Bas Pré, rue Jean Jaurès – CF 90134 à RAISMES (59590) pour le bénéfice de GRDF. Il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. Un empiètement sur la chaussée sera maintenu sur une largeur de 3 mètres. **Cette mesure prendra effet le 05 septembre 2023 et pour une durée de 10 jours.**

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et de ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : La signalisation et la pré-signalisation seront mises en place par RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS et la circulation sera limitée à 30 kms/h.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. Le Directeur de RAMERY RESEAUX HAINAUT CAMBRESIS,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 24 juillet 2023

Pour Le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

Nadège BOITEAU



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nadège Boiteau', written over a horizontal line.